

Observations de l'association A Quoi Ca Serre [?] Plougastel Daoulas. Enquête publique du 9 septembre au 10 octobre.

1/ Lotissement Lauberlac'h Plougastel Daoulas.

Pour éviter de surabonder sur des observations déjà faites, ASQC[?] approuve totalement l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, notamment en ce qui concerne le projet de lotissement à Lauberlac'h.

Sur ce dossier, on regrette de plus que éléments graphiques mis à la disposition du public ne soient pas actualisés. En le faisant on constate qu'une serre industrielle s'est développée vers le Sud direction Lauberlac'h au point de se rapprocher à 65 mètres du lotissement envisagé ce qui renforce la densification de ce secteur. A moyen terme cette situation rend plausible un nouveau comblement de la dent creuse en direction de Ty Koz-Talaouron. Enfin, ne pas oublier, comme nous l'avons signalé dans le SCOT du Pays de Brest, que les serres à Plougastel, sont pour la plupart des établissements industriels avec leurs contraintes. Dès lors, il y a un risque de cohabitation entre de nouveaux habitants et ces structures qui génèrent des nuisances. La distance de 65 mètres nous semble bien faible pour éviter ces risques.



La MRAE a émis ses craintes sur la façon dont l'environnement sera préservé avec la construction de ce lotissement. Nous voudrions y rajouter nos doutes quant à la façon dont ce lotissement, s'il se fait, sera construit. La voirie existante et l'exiguïté des parcelles nous incitent à nous interroger sur la façon dont les travaux seront menés sans porter atteinte au site (notamment les haies). De même, on regrette qu'il ne soit pas envisagé un dispositif pour s'assurer que les travaux ne seront pas à l'origine de l'introduction de plantes invasives : à ce sujet voir l'arrêté du Préfet du Finistère pour l'élargissement du Chemin de Kervénal à Plougastel.

Poursimplerappel :

2/ Réhabilitation serres à Guilers (Guerven).

Bien que ce ne soit pas sur le secteur de Plougastel et hors enquête publique, ce projet nous intéresse et nous interpelle. Faute de plus d'éléments, nous regrettons de ne pas savoir sur qui repose la charge financière, sans doute très lourde, de la réhabilitation de ces serres industrielles. De même, sachant que ce type d'opération sera amené à se reproduire de plus en plus souvent sur notre territoire, et plus particulièrement à Plougastel Daoulas, il serait opportun que ce chantier ait valeur de test au niveau de Brest Métropole et fasse l'objet d'un suivi particulier notamment sur le coût et les difficultés techniques de la dépollution (sans même parler du terrain qui a servi d'assise et sous lesquels on enfouit des remblais, on évoque le verre, les structures métalliques, le polystyrène, le réseau d'alimentation en eau, etc....).



A- Principes d'occupation de l'espace

- Voie de desserte existante
- Principe de voie de desserte à créer
- Principe de liaisons douces à créer

B- Principes de répartition de la production

- Habitat

C- Principes de qualité urbaine et environnementale

- Haie boisée à conserver ou à requalifier

D - Phasage

1. A court terme

Il est curieux alors que la source documentaire est la même, que Brest Métropole ne soit pas capable d'utiliser pour une parfaite information des citoyens, les documents les plus récents. On constate ainsi sur les documents graphiques soumis à avis public qu'une serre récemment construite à 65 mètres du projet de lotissement n'apparaît pas ce qui n'est pas sans conséquence pour appréhender du mieux possible l'impact en matière d'urbanisme et d'environnement..

